

<b>DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>COMMUNE DE BOUTIGNY</b>	<b>SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2024 À 18H30</b>

## PROCÈS-VERBAL

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 18 mars 2024 à 18h30, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Marc ROBIN, Maire.

**Présents** : MM. ROBIN, AUBART, BONNERAVE, LABRANQUE, LELOUP, MAHÉ, MENOT, PIEDELOUP, PLACENT et ROSSIGNOL.  
Mmes LANDA et PAULTRE de LAMOTTE.

**Absents excusés** : Mme MASCHI-VASSILIERE qui a donné pouvoir à Mme LANDA, Mme PETIT qui a donné pouvoir à M. PLACENT et M. JORDAN.

Le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance et fait l'appel nominal. Ensuite, il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil :

M. BONNERAVE est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024 et le procès-verbal de la séance du 26 février 2024 qui sont approuvés à l'unanimité.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Monsieur Claude PALUSSIÈRE, décédé le 7 mars, qui a été membre du CCAS de la commune pendant 8 ans et porte-drapeau pendant 35 ans.

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

**Sur le SMAAEP :**

Les travaux de l'interconnexion en eau potable se passent bien, le passage sous l'autoroute et le Rû du Mesnil est réalisé. Il sera absent de la commune le jeudi 21 mars, demande à Didier LELOUP et Claude BONNERAVE de le remplacer lors de la réunion de chantier, entre 10h30 et 12h00.

**Au sujet de Madame Florence HARAUCHAMPS :**

Elle est en arrêt de travail jusqu'au 07 avril et doit être opérée le 08 avril.

**Sur la réunion de Conseil de la CAPM du 15 mars 2024 :**

- 3100 composteurs distribués sur le territoire de la CAPM, pour 2024, une distribution de 300 composteurs /mois est prévue.
- Un contrat entre la CAPM et Bablacar sera signé.
- Achat du terrain pour la construction de la piscine sur la commune de Nanteuil-lès-Meaux.
- Ouverture de la Cité de la Musique en 2025.
- Taxe GEMAPI. Le budget de 2 163 182 € couvre le fonctionnement et l'investissement. Moyenne de 19,70 € de taxe par habitant. Progression de 0,38 % (justifiée par l'achat d'un véhicule et une embauche).
- Taxe fiscalité locale : pas d'évolution.
- Présentation des résultats : épargne nette positive.
- Subventions de la CAPM pour les associations de la commune : attribution de 700 euros pour l'APBA.

Une réunion sera organisée pour traiter de l'intérêt communautaire afin d'établir des critères objectifs pour l'attribution des subventions.

- Urbanisme : 70 000 logements à créer par an sur la région Ile-de-France.
- Vente d'un terrain sur le territoire de la CAPM pour la mise en place d'une déchetterie à plat.

**Direction de l'Eaux et de l'Assainissement :**

Gestion des eaux pluviales : à la fin de l'entretien, entre Monsieur le Maire et le Directeur de la DEA, il a été demandé à la commune de Boutigny de faire un dossier de définition du besoin pour le réseau des eaux pluviales du hameau de Magny-Saint-Loup afin que la DEA puisse faire une étude et l'intégrer dans ses dossiers à traiter. Le dossier sera réalisé sur la fin du premier semestre.

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

**1) ÉTUDE ET APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023 :**

Recettes :	591 912.48 €	
Dépenses :	562 702.10 €	
Excédent :	29 210.38 €	
EXCÉDENT 2022 REPORTE :		279 332.46 €
TOTAL EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2023 :		308 542.64 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT 2023 :**

Recettes :	197 217.51 €	
Dépenses :	126 700.89 €	
Excédent :	70 516.62 €	
EXCÉDENT 2022 REPORTE :		166 561.39 €
TOTAL EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 2023 :		237 078.01 €

Soit un total excédentaire sur les deux sections de 545 620.65 €.

Sortie de Monsieur le Maire.

**Délibération votée à l'unanimité.**

**2) AFFECTATION DU RESULTAT :**

Résultat de l'exercice 2023 :

Un excédent de fonctionnement de 308 542.84 €

Un excédent d'investissement de 237 078.01 €

Décide d'affecter les résultats 2023 comme suit :

**En fonctionnement :**

A l'article 002 en recettes : 308 542.84 €

**En investissement :**

A l'article 001 en recettes : 237 078.01 €

**Délibération votée à l'unanimité.**

**3) VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX :**

Aucune augmentation des taux.

Taxe foncière bâtie : 31.77 %

Taxe foncière non bâtie : 39.66 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.53 %

**Délibération votée à l'unanimité.**

**4) ÉTUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : 902 382.00 € :**

Les principales augmentations budgétaires :

En dépenses : concernent les charges à caractère général (coût de l'énergie abonnements assurance et contrat d'entretien) les charges de personnel (embauche d'une nouvelle agente) et autres charges (appels de fonds du RPI à la suite de la prise en charge de la garderie (matin et soir), de l'étude et l'accueil de loisirs le mercredi en période scolaire).

En recettes : concernent l'augmentation de 3.9% des valeurs locatives pour la taxe foncière. Augmentation imposée par l'État.

**SECTION D'INVESTISSEMENT : 641 758.00 € :**

Les travaux de réhabilitation de la mairie doivent commencer fin du premier semestre 2024.

Le projet de la réhabilitation de la place de l'église et d'une partie de la voirie rue de Barois est en attente d'une réponse de la demande de subvention faite auprès de l'État.

D'autres projets d'investissement ont été budgétés :

- pose de volets solaires classe I et salle de motricité avec demande de subvention auprès de la région

- pose de nouveaux rideaux sur la scène de la salle polyvalente

- pose de radiateurs classe 3 avec demande de subvention auprès de la région

Des travaux de sécurité sont envisagés Chemin de Bélou pour la traversée des enfants à l'arrêt de bus.

Ces différents travaux seront autofinancés et subventionnés (dotation état, subvention région et contrat rural).

**Délibération votée à l'unanimité.**

**5) MANDATEMENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :**

**Délibération votée à l'unanimité.**

## INFORMATIONS DIVERSES

**Rétrocession voirie :** résidence de la Croix Saint Médard.

Un courrier sera envoyé à tous les propriétaires de la rue des Flambris.

En 1992 le dossier est présenté par la société SOFIMEST, 1<sup>ère</sup> construction en 1995. Le promoteur s'engageait à constituer une association, sauf si la commune s'engageait à reprendre à la fin des travaux la voirie et réseaux. Le dossier a été lancé, avec des demandes de la mairie pour des travaux à faire avant reprise. Depuis 2002, il n'y a pas eu de suite de la part des propriétaires.

Pour préparer les réunions avec l'aménageur, une réunion sera à planifier avec les membres du Conseil municipal pour définir le besoin de la commune. Cette réflexion intégrera les notions économiques, les demandes de développement des écoles et les demandes des associations.

### Tour de table :

#### Jean Michel LABRANQUE :

- Signale un regard bouché dans la cour de l'école (à voir).
- L'Académie junior a été une réussite, de plus en plus de parents inscrivent les enfants grâce aux faibles coûts.
- Un habitant déplore trop d'éclairage dans sa rue. Pour l'instant l'éclairage restera comme il est programmé, cela permet à la commune de faire des économies.
- Le 16 mars une réunion de la participation citoyenne a été organisée pour faire le point sur les interventions de la gendarmerie. Sur l'année 2023, il a été noté une baisse des infractions. Il a été enregistré un total de 12 atteintes aux biens en 2023 pour 15 en 2022. En cas d'urgence les habitants sont invités à appeler le 17.
- Tranquillité vacances : les habitants sont invités à aller sur le site de la commune et faire la déclaration informatiquement sur l'onglet " sécurité gendarmerie ".  
(voir site de la commune [www.boutigny77.fr](http://www.boutigny77.fr)).
- La distribution des œufs de pâques organisée par le Comité des Fêtes se tiendra le 7 avril.
- La Brocante de Magny organisée par les Amis de Magny se tiendra le 21 avril.
- Une vente du muguet sera organisée par le Comité des Fêtes le 1<sup>er</sup> mai.

#### Compte rendu de la commission déchets de la CAPM :

1. Bio déchets pour les cantines une étude est en cours.
2. Distribution de composteurs gratuits en 2023, 17% de dotation sur la commune, 29% prévu en 2024. Il faut s'inscrire. (voir site de la commune [boutigny77.fr](http://boutigny77.fr)).
3. Achat de broyeur végétaux et mulching (tondeuse) une aide est proposée par le SMITOM, formalités à voir sur le site de la commune ([www.boutigny77.fr](http://www.boutigny77.fr)).
4. Une enquête publique est en cours concernant les déchets verts, pour la remplir il faut utiliser le QR code présent sur le site de la commune.
5. Distribution de sacs à déchets verts samedi 23 mars, ainsi que les produits de dératisation.
6. Distribution de broyats le 06 avril à la réserve incendie de Magny.
7. Présence le 23 du SMITOM, du TàD (Transdev) et de Terr'Moov.
8. La déchèterie de Crégy-lès-Meaux n'est ouverte que le week-end en raison du manque de personnel.

#### Daniel AUBART :

- 1) Informe le conseil de l'avancement des démarches au sujet des sépultures dangereuses en état d'abandon (constat de la police municipale, recherches des actes de concession, rappel sur la réglementation en vigueur, présentation d'un devis portant sur la reprise des sépultures concernées et sur la création d'un ossuaire).
- 2) Présente un premier plan de circuit de randonnée destiné à faire connaître le patrimoine de la commune et son cadre naturel. Ce trajet de 12km relie Boutigny, Magny-Saint-Loup et Prévilliers. Le circuit sera expérimenté et son repérage sera complété.

**Anne-Marie LANDA :**

- 1) Informe que la Commission des Impôts s'est tenue en mairie le 04 mars 2024 et qu'une représentante des services fiscaux était présente à cette réunion.

**Élection européenne du 9 juin 2024**

Horaires des Bureaux	8h00 à 11h00	11h00 à 14h00	14h00 à 18h00
1 <sup>er</sup> bureau	Jean-Michel LABRANQUE	Claude BONNERAVE	Marc ROBIN
2 <sup>ème</sup> bureau	Didier LELOUP	André PIEDELOUP	Daniel AUBART
3 <sup>ème</sup> bureau	Isabelle PAULTRE de LAMOTTE		Nicolas JORDAN

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50.

Le Maire,  
Marc ROBIN



Le Secrétaire de séance,  
Claude BONNERAVE



